

# Jeux Olympiques de Tokyo 2020

## Processus de sélection en Gymnastique Rythmique Individuel (GR IND)

### PREAMBULE

Dans le respect des « Grands principes de sélection » validées par le Bureau Exécutif (BE) du CNOSF du 12 novembre 2018, ainsi que du « système de qualification » établi par la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) du **18 février 2019** (GR IND) et des règles de la Fédération Française de Gymnastique, cette dernière a validé le **02 septembre 2019**, à l'unanimité des membres de la *Commission Nationale de Sélection* de la FFG, les modalités de sélection pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

La Commission Nationale de Sélection (CNS) établit et valide la liste nominative des sportifs sélectionnés. Elle sera ensuite présentée à la Commission Consultative de Sélection Olympique (CCSO) pour avis.

Le BE du CNOSF validera la sélection nominative. Par la suite, le CNOSF procédera aux engagements auprès du comité d'organisation des Jeux de Tokyo avant le 6 juillet 2020 à minuit (heure locale).

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la France dans des compétitions internationales, selon les critères établis par les règles de compétition de la FIG pour les Jeux et dans le respect de la charte olympique et de la charte du gymnaste de la FFG, peuvent prétendre à une sélection en Équipe de France Olympique.

Durant la période des Jeux Olympiques du 14 juillet au 16 août 2020, tous les athlètes sélectionnés devront être inscrits dans le système de localisation anti-dopage ADAMS.

### 1. Rappel du système de qualification olympique de la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG).

#### 1.1. Epreuves de gymnastique rythmique individuel :

- Qualification du concours multiple individuel
- Finale du concours multiple individuel

#### 1.2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

Quotas par CNO et par épreuve	
Femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum deux (2) gymnastes individuels par CNO</li> </ul>

### 1.3. Mode d'attribution des places de quota :

Les places de quota sont attribuées comme suit :

- Au CNO, par le biais du Championnats du Monde de septembre 2019, à Bakou (AZE), non nominatif (16 places, 2 gymnastes sélectionnées par nation au maximum),
- Au CNO, par le biais des séries de Coupes du monde au concours général (3 places maximum et 1 par CNO), sur les trois meilleurs résultats pris en compte lors des quatre Coupes du Monde ; quota non nominatif si au moins une gymnaste du CNO est qualifiée lors des championnats du monde 2019 ou quota nominatif si aucune gymnaste n'est qualifiée lors des championnats du monde 2019
- Au CNO, nominatif par le biais des championnats continentaux (1 place maximum).

### 1.4. Format des épreuves de GR IND :

- Qualification du concours multiple individuel
- Finale du concours multiple individuel

Calendrier des épreuves aux Jeux Olympiques :

- CI : 06/08/2020
- CII à 10 gymnastes : 07/08/2020

## 2. Modalités d'organisation des sélections françaises en GR IND.

### 2.1. Manifestations de référence comptant pour la sélection olympique :

Seront pris en compte les résultats des compétitions suivantes en valorisant les podiums et les finales :

- Championnats du Monde 2019 à Bakou – 16 au 20 septembre 2019
- Circuit Coupes du monde 2020 :
  - o WC Pesaro 3 au 5 avril 2020
  - o WC Sofia – 10 au 12 avril 2020
  - o WC Tashkent – 17 au 19 avril 2020
  - o WC Baku – 24 au 26 avril 2020
- Championnats d'Europe Kiev 22 au 24 mai 2020
- Tests de sélections FFG prévus dans le calendrier officiel de la discipline en 2020

### 2.2. Eléments de référence pris en compte pour la sélection olympique en GR IND :

Afin de constituer la meilleure « équipe de France Olympique » et d'assurer la représentation maximale aux finales et aux podiums, la sélection (intégrant celle du suppléant) sera arrêtée en prenant en compte les données ci-dessous :

- Les notes de difficulté (ND) ainsi que les notes finales (NF) réalisées par les sportifs au concours général et par engins,
- Les minimas définis par la Directrice Haut Niveau GR. Les minimas feront l'objet d'une communication fédérale à l'issue des Championnats du Monde de Bakou,
- La régularité, l'expérience internationale.

La Note Finale est prioritairement prise en compte.

*Il est entendu par la régularité des résultats la moyenne des 2 meilleures performances, et en second lieu, la meilleure performance réalisée.*

### ***Modalités de départage des gymnastes ex-aequo :***

- Référence aux performances internationales et aux parcours des gymnastes durant la saison
- Prise en compte des autres compétitions du calendrier de la saison 2020
- Décision de la commission de sélection au regard des informations présentées par les représentants de la Direction Technique Nationale.

### **2.3. Commission de sélection**

Composition de la CNS :

- Président de la FFGym
- Secrétaire Fédérale
- Vice-Président en charge du Haut Niveau
- Directeur Technique National
- Directrice du Haut Niveau
- Médecin fédéral
- Responsable des juges internationaux

La Commission Nationale de Sélection (CNS) privilégiera le choix des gymnastes ayant le meilleur potentiel de finale au concours multiple Individuel.

Dans l'intérêt supérieur de la sélection, et uniquement dans ce cas de figure, les cas particuliers, notamment les gymnastes blessées, seront traités indépendamment des modalités précitées.

### **2.4 Modalités de décision :**

Le Directeur Technique National et la Directrice du Haut Niveau exposeront leur analyse à la Commission Nationale de Sélection (CNS).

La CNS délibérera pour arrêter la liste nominative des sportifs titulaires de l'équipe de France Olympique et le suppléant. L'appel au suppléant, pour titularisation en cas de nécessité, s'établira par décision de la CNS sur proposition du DTN.

La composition nominative de l'équipe de France olympique GR IND, sous réserve du respect des grands principes de sélection édictés par le CNOSF et de la charte olympique, sera proposée à la « Commission Consultative des Sélections Olympiques (CCSO) » avant validation par le Bureau Exécutif du CNOSF. Le CNOSF procédera ensuite aux engagements des sportifs auprès du comité d'organisation des Jeux olympiques de Tokyo, avant le 6 juillet 2020 à minuit (heure locale).

Les présentes modalités de sélection seront diffusées sur le site internet de la FF Gym. La liste des sportives sélectionnées sera diffusée sur le site internet de la FF Gym et communiquée à la presse.